

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°068-2025

Le Maire de **Douvres-la-Déivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Monsieur Yves DUDOUEY afin de pouvoir stationner une benne à gravats numéro un rue de la Source à Douvres-la-Déivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Mardi 13 Mai 2025 (pendant treize jours calendaires), Monsieur Yves DUDOUEY sera autorisé à stationner une benne à gravats à hauteur du numéro un rue de la Source à Douvres-la-Déivrande Calvados.

ARTICLE II : Monsieur Yves DUDOUEY à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- Monsieur Yves DUDOUEY

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Déivrande, le Samedi 03 Mai 2025.

Le Maire de Douvres-la-Déivrande,
Thierry LEFORT.

